

## NOTE D'INFORMATION

SUITE AU PLAIDOYER DE LA MINUSCA, UN GROUPE ARMÉ S'ENGAGE À CESSER DE COMMETTRE  
LES SIX VIOLATIONS GRAVES DES DROITS DE L'ENFANT

**Bangui, le 6 octobre 2024** – Après plusieurs mois de dialogue et de plaidoyer menés par la MINUSCA, les dirigeants du groupe Azandé Ani Kpi Gbe (AAKG) s'engagent à cesser de commettre les six violations graves des droits de l'enfant. « *Le 24 octobre dernier, à Obo, dans la préfecture du Haut Mbomou, les dirigeants de ce groupe armé ont signé une directive demandant à leurs éléments de cesser de commettre les six violations graves des droits de l'enfant* », a déclaré la porte-parole de la MINUSCA, Florence Marchal, lors de la conférence de presse hebdomadaire de la Mission, mercredi à Bangui.

Les six violations graves des droits de l'enfant sont le meurtre et la mutilation d'enfants, le recrutement ou l'utilisation d'enfants comme soldats, les violences sexuelles contre les enfants, l'enlèvement d'enfants, les attaques contre des écoles ou des hôpitaux et le refus de l'accès humanitaire aux enfants. « *La directive, adressée à tous les commandants opérationnels, s'engage à identifier et libérer les enfants des rangs de l'AAKG et à les remettre à des partenaires de protection de l'enfance en vue d'un regroupement familial et d'une réintégration scolaire* », a déclaré Florence Marchal.

La porte-parole de la MINUSCA a également souligné que le document précise que des points focaux doivent être désignés pour veiller au respect de la directive et à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement des enfants.

Lors de ce point de presse, Florence Marchal a déclaré que, conformément aux priorités de son mandat, la MINUSCA reste engagée à contribuer à une paix durable dans l'ensemble du pays, en soutenant les différents comités préfectoraux qui sont des mécanismes essentiels pour la mise en œuvre de l'Accord de paix en République centrafricaine. Ces comités permettent d'identifier les conflits émergents, de développer des actions de prévention et de réponse aux conflits, et de promouvoir la cohésion sociale. « *A Bangassou, par exemple, dans la préfecture de Mbomou, la réunion inaugurale du Comité de mise en œuvre préfectoral, le CMOP, s'est tenue la semaine dernière. La MINUSCA a présenté les activités de ce CMOP depuis mars 2023 et ses réalisations encourageantes telles que le désarmement de combattants de l'UPC basés à Pombolo* », a-t-elle dit, ajoutant que les participants à cette réunion ont recommandé de reprendre les réunions du CMOP de façon régulière.

Dans la préfecture de Bamingui-Bangoran, la Mission a été sollicitée pour faciliter deux missions de sensibilisation et de médiation du CMOP en réponse à de récents incidents de sécurité près de la frontière tchadienne, et sur l'axe de Bamingui. La porte-parole a signalé que dans la Mambéré-Kadéï, la MINUSCA avait facilité un dialogue communautaire à Goni pour résoudre pacifiquement un conflit lié à la transhumance en ajoutant qu'à Mboki, dans le Haut-Mbomou, « *nos collègues sur le terrain ont renforcé les capacités des membres du comité local pour la paix et la réconciliation (CLPR) et des leaders communautaires, sur la gestion des conflits.* »

Florence Marchal a ajouté que, toujours dans le cadre de son soutien à l'APPR-RCA et au volet relatif à la nouvelle politique de gestion des frontières, la MINUSCA, en collaboration avec le Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement local, avait organisé, le 30 octobre, deux réunions pour présenter aux autorités locales une cartographie actualisée des postes frontaliers dans les régions de l'Équateur et du Bas-Oubangui. « *Les participants, parmi lesquels les préfets et sous-préfets, ont partagé leurs observations pour adapter la cartographie aux réalités locales* », a indiqué la porte-parole.

Enfin, Florence Marchal est revenue sur la célébration des 10 ans de la Journée internationale pour mettre fin à l'impunité des crimes commis contre les journalistes, célébrée ce mercredi et jeudi, au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, en Ethiopie, sous le thème de la sécurité des journalistes en périodes de crises et en situations d'urgence. Elle a souligné que dans son message, le Secrétaire général des Nations Unies avait déclaré que cette journée « *est l'occasion de réaffirmer l'engagement de l'ONU en faveur de la liberté de la presse et de la sécurité*

*des journalistes dans le monde entier », en ajoutant que « la liberté de la presse est une condition indispensable des droits humains, de la démocratie et de l'état de droit. ». Le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, selon la porte-parole de la MINUSCA, « demande aux gouvernements de concrétiser ces engagements en prenant sans délai des mesures pour protéger les journalistes, enquêter sur les crimes qui les visent et en poursuivre les auteurs – partout dans le monde ». Selon l'Observatoire de l'UNESCO pour les journalistes tués, plus de 1 700 journalistes ont été tués dans le monde entre 2006 et 2024. « On estime que 9 meurtres de journalistes sur 10 restent impunis », a conclu la porte-parole de la MINUSCA, Florence Marchal.*

**Florence Marchal**

Porte-parole & Cheffe adjointe

Service de la communication stratégique et de l'information publique

M: +236 75 98 17 13 | Extension: (173) 5548

[marchalf@un.org](mailto:marchalf@un.org)

**Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine**

Bangui, RCA

[www.minusca.unmissions.org/](http://www.minusca.unmissions.org/)

